

COMMUNIQUE DE PRESSE – 19 Février 2024

Le MEDEF Nouvelle-Calédonie est fier d'annoncer un accord historique pour l'alignement du Salaire Minimum Agricole (SMAG) sur le Salaire Minimum Garanti (SMG) du secteur privé en Nouvelle-Calédonie.

Après plus de dix ans de discussions et de négociations entre partenaires sociaux, le MEDEF-NC est heureux d'annoncer qu'un consensus a été atteint, marquant ainsi une avancée significative dans l'histoire du salariat calédonien.

Les négociations, menées à travers 16 commissions mixtes paritaires, ont abouti le 28 décembre 2023 à des compromis nécessaires pour parvenir à cet accord historique.

Trois syndicats de salariés représentatifs dont l'USTKE et la CSTC-FO ont signé cet accord qui va permettre au salaire minimum agricole, d'être progressivement aligné sur le SMG du secteur privé et ce sur une période de trois ans, de janvier 2024 à janvier 2027.

Cet étalement de quatre augmentations permettra aux petites entreprises d'absorber progressivement des hausses successives de salaires à hauteur de 2,40 % en moyenne par an, et de parvenir à un alignement du SMAG sur le SMG en salaire net, représentant 9.60% de revalorisation salariale.

Les partenaires sociaux ont convenu de se revoir chaque début de semestre pour faire un état des lieux de l'alignement ainsi que des valorisations du point et des niveaux hiérarchiques s'il y a lieu. Des points de situation économique seront effectués à ces occasions.

Inscrit à l'agenda social partagé entre le CDS et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, et remontant aux accords économiques et sociaux sur la vie chère, cet alignement salarial était depuis longtemps un enjeu crucial, qui témoigne de la volonté des entreprises agricoles d'améliorer le statut salarial ainsi que de l'engagement progressiste du MEDEF-NC en faveur de l'équité sociale.

Le MEDEF-NC contribue ainsi non seulement à renforcer l'attractivité du secteur agricole qui peine à attirer des ressources humaines, et particulièrement les nouvelles générations, mais aussi à soutenir les efforts des collectivités publiques pour assurer l'autonomie alimentaire de la Nouvelle-Calédonie.

Le MEDEF-NC se félicite de cette avancée sociale majeure et réaffirme son engagement continu à promouvoir le développement économique et social de la Nouvelle-Calédonie.

Bertrand COURTE,

Vice-Président du MEDEF-NC et Président de la Commission permanente Relations-Sociales.
